Publication électronique : le 16 juillet 2025

Pas·de·Calais
Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTERIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°01/2025 en date du 17 juin 2025 portant organisation des services départementaux,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant le départ en retraite depuis le 1er mai 2025 de monsieur Pascal Denaes, directeur de la maison du Département et aménagement territorial du Boulonnais,

ARRÊTE :

Article 1 :

Du 1er juillet 2025 au 31 juillet 2025 inclus, monsieur Cyrille Duvivier est chargé des fonctions, par intérim, en tant que directeur de la maison du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais - pôle aménagement et développement territorial.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 30 juin 2025
Pour le Président du Conseil départemental,

Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
[illegible]DW0625-AI
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025